

ACTU

édito Yves LEPAGE Président de FNE Pays de la Loire



Le champ de l'environnement est immense et FNE Pays de la Loire y investit de nouveaux domaines.

Les panneaux publicitaires qui prolifèrent partout y compris dans des paysages reconnus que les résidents et touristes aimeraient voir vierges. L'étude menée en 2014 sur le territoire des Parcs Naturels Régionaux avec la participation de ces derniers identifie le problème et indique des voies pour retrouver la beauté de ces espaces.

Les conséquences déjà sensibles du changement climatique poussent FNE Pays de la Loire à agir pour sensibiliser et faire connaître des réponses pour, à notre échelle, réduire tout ce qui contribue à ce phénomène : en septembre 2014, la réalisation d'une action dans le cadre de la journée « Park(ing) Day » à Angers, en mars 2015 l'organisation du colloque « Mobilité et changement climatique en Pays de la Loire, tous acteurs » au Mans, et la préparation d'autres événements en lien avec les régions voisines, mais aussi notre participation au débat public sur le projet de liaisons nouvelles Ouest-Bretagne-Pays de la Loire pendant tout l'automne 2014.

Mais les activités déjà engagées dans d'autres domaines. Vous le lirez dans les pages de cette lettre : le domaine de l'eau, à travers la participation à l'élaboration du SDAGE, la biodiversité, ...

Bref tout ce que l'on appelle le Développement Durable, ce qui nous a amené à répondre favorablement au Conseil Régional des Pays de la Loire pour la signature de la Charte régionale du Développement Durable.

Vous pourrez lire aussi un fait saillant dans la chronique juridique : le référé gagné avec les associations mayennaises FE53 et Entre Taude et Bellebranche, contre l'arrêté préfectoral allégeant les contrôles auxquels doit procéder l'usine APROCHIM alors que des pollutions sont encore constatées.

Je voudrais finir ces quelques lignes en faisant le vœu que l'année 2015 soit remplie d'actions positives pour la protection de l'environnement et que celles-ci contribuent à améliorer la démocratie participative.

Bonne année 2015!

Le chiffre

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, soit pendant 6 mois, le futur SDAGE Loire-Bretagne est mis à la consultation du grand public et de tous les acteurs de l'eau. Cette consultation concerne aussi le Plan de Gestion des Risques Inondation (PRGI) et le Programme de Mesures « Stratégie pour le milieu marin » de la sous-région golfe de Gascogne. FNE Pays de la Loire encourage ses associations membres et le grand public à y participer et à donner leur avis et ce afin de retrouver le bon état écologique de nos milieux aquatiques. ///

Projet de PNR sur l'estuaire de la Loire

Le conseil régional des Pays de la Loire a initié à l'été 2014 une réflexion portant sur la création d'un Parc Naturel Régional sur un territoire englobant l'estuaire de la Loire et le lac de Grand Lieu (ce dernier étant déjà classé en Réserve Naturelle Nationale). FNE Pays de la Loire a participé aux différentes réunions et rencontres bilatérales proposées tout au long de l'été et de l'automne 2014 afin d'exprimer ses positions. ///





FNE Pays de la Loire signataire de la charte régionale développement durable

La Région des Pays de la Loire a adopté une Charte régionale d'engagement des acteurs du développement durable. L'adoption d'une telle charte est prévue dans la Loi Grenelle 2. La Charte s'appuie sur la nécessité de recentrer l'action des États, des collectivités et des acteurs de la société civile autour de quelques grands objectifs chiffrés et partagés. Elle définit le cadre d'échange et d'engagements destinés à fédérer les initiatives conduites par l'ensemble des acteurs autour de 6 grands objectifs :

- Diffuser la culture du développement durable
- Inscrire la solidarité et la lutte contre les inégalités au cœur du développement durable
- Remettre l'humain au cœur de l'économie
- Bâtir une région post-carbone résiliente au changement climatique
- Contribuer à une gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité
- Faire du développement durable un atout pour les territoires

«Rien n'est possible sans les collectivités, les entreprises, les associations et les citoyens qui font vivre nos territoires», explique Christophe Clergeau, premier vice-président de la Région, rapporteur de cette Charte.

FNE Pays de la Loire, elle-même engagée dans un Agenda 21 associatif et du fait de ses actions, a souhaité être une des premières structures signataires de cette charte régionale. ///

Un nouveau stagiaire

Colas MERAND, étudiant en Master 1 Communication Publique et Animation des Territoires à l'Université Catholiques de l'Ouest est arrivé en septembre 2014 pour un stage de 6 mois en alternance. Ses principales missions: imaginer et confectionner la communication autour du colloque que nous organisons au mois de mars 2015 ainsi que de nous épauler dans les problématiques communicationnelles auxquelles l'association est confrontée dans son exercice de tous les jours. ///

Parution du guide « Sentinelles de l'environnement en Pays de la Loire »

Au quotidien, on constate trop souvent des comportements irrespectueux de l'environnement : dépôts de déchets, constructions illégales, destructions de milieux naturels,... Si les lois qui protègent l'environnement existent, elles sont insuffisamment appliquées par manque de moyens de police et de volonté des décideurs.

C'est la raison pour laquelle, FNE Pays de la Loire a élaboré un guide « Sentinelles de l'Environnement ». Le guide est paru fin novembre 2014 en format papier, avec une mise en page agréable et illustrée.

Le guide "sentinelles de l'environnement" se veut un outil à la disposition de citoyens motivés pour contribuer au respect de la réglementation sur l'environnement en signalant les infractions constatées. Ce guide est un **outil simple** pour aider à identifier facilement les infractions à l'environnement et pour donner la marche à suivre pour tenter d'y mettre fin. Il a pour but d'encourager une application plus systématique de la réglementation dans le but d'intérêt général que constitue la protection de l'environnement.

Il se décompose en **21 fiches thématiques**. Chaque fiche se présente en trois parties : bases nécessaires pour comprendre l'atteinte à l'environnement et les fondements de la réglementation, la réglementation en question et la méthodologie d'action permettant de dénoncer l'infraction et d'y mettre fin.

Une fiche de signalement à destination de FNE Pays de la Loire permet de faire remonter à la fédération régionale des faits d'infraction graves. ///



N.7 > La lettre de FNE Pays de la Loire > 2

DOSSIER

Mobilité : se déplacer moins, mieux et autrement

FNE Pays de la Loire s'investit fortement sur le thème de la mobilité et des transports et ce sous différentes formes :

- animation d'actions de sensibilisation du grand public, voir l'opération Park(ing) Day menée à Angers en septembre 2014,
- participation à la démocratie participative sur des projets d'infrastructures de transport ; en 2014, il faut noter notre implication dans le débat public sur le projet ferroviaire LNOPBL,
- organisation d'un colloque régional sur le sujet.

L'objectif : alerter les pouvoirs publics et faire comprendre au grand public que d'autres modèles de développement existent et que les politiques menées en faveur d'une autre mobilité et de transports plus doux sont des réponses aux enjeux environnementaux et de société (pollution de l'air, impact sur la santé, économie de proximité, emplois locaux, ville apaisée, ...). ///

Un Colloque régional

« Mobilité et changement climatique en Pays de la Loire, tous acteurs » c'est le titre et surtout le thème du colloque que nous organisons au Mans le 11 Mars 2015.

Il nous semble urgent de se deplacer moins, mieux et autrement pour être en mesure de répondre aux défis climatiques.

L'année 2015 sera celle de la COP 21, c'est pourquoi FNE Pays de la Loire souhaite amener les acteurs de la vie économique, politique et

associative à se rencontrer pour échanger, débattre et **proposer des solutions concrètes** sur le sujet de la mobilité en Pays de la Loire.

Des sujets comme l'impact sur la qualité de l'air, le véhicule vert, les nouvelles mobilités des personnes, la mobilité des marchandises, etc. seront abordés au cours de cette journée. ///



Source: X. METAY - FNE Pays de la Loire

Programme du colloque

9h30 - Ouverture

9h45 - Camper le contexte, les enjeux en Pays de la Loire - Intervenants : ADEME des Pays de la Loire

10h15 - Mobilité : impacts sur la qualité de l'air Intervenants : Air Pays de la Loire

11h - Mobilité : quel scénario en 2020 et 2050 en Pays de la Loire ? Mobilité et transition énergétique : quelle place du transport dans le bilan énergétique régionale (énergie, GES, ...) ? Quels choix avons nous pour arriver au 3X20 ? Quelles pistes d'actions à court, moyen et long terme ?

11h45 - Table-ronde

14h-16h : Ateliers en parallèle

Atelier 1 : Le véhicule "vert" : une utopie ?

Atelier 2 : Mobilité des personnes : nouvelles mobilités Atelier 3 : Mobilité des marchandises : moins de

camions en Pays de la Loire, est-ce possible?

16h15 - Restitution des ateliers

 $16\mbox{h}30$ - Table-ronde : La fiscalité : un outil pour aider

une meilleure mobilité

17h15 - Clôture du colloque ///



Mobilité et changement climatique en Pays de la Loire, tous acteurs

11 MARS 2015

Le Mans - Palais des congrès



DOSSIER

Opération Park(Ing) Day : une façon de sensibiliser le grand public à la place de la voiture en ville

A l'occasion de la semaine de la mobilité, chaque

année se déroule l'opération internationale Park(ing) Day. Pour cette édition 2014, FNE Pays de la Loire, Place au Vélo et la Sauvegarde de l'Anjou se sont installées sur plusieurs places de parking Place de la Visitation à Angers pour interpeller et sensibiliser les Angevins quant à la place de la voiture dans leur ville.

" Cette action permet de montrer qu'une autre ville est possible avec moins de voitures et avec plus d'espace libre pour créer des lieux d'échanges, de loisirs, voire même installer des potagers urbains ou autre projets "

Notre constat est clair, l'automobile a un très mauvais impact sur l'environnement et la santé des citoyens. Nuisances sonores, stress, pollution visuelle, occupation de l'espace public...

C'est pourquoi nous militons pour une ville ou les piétons, les cyclistes, les rollerblader et même les trotirider soient au cœur des aménagements urbains,

pour une ville plus propre et plus responsable.

Pour Florence Denier-Pasquier, vice-présidente de FNE et de La Sauvegarde de l'Anjou, « il est important pour nos associations d'aller à la rencontre des citoyens pour échanger avec eux sur les défis environnementaux d'aujourd'hui et leur expliquer que la transition énergétique et

écologique est l'affaire de tous ». ///

Projet ferroviaire LNOBPL: un projet non fondé

Le débat public organisé par une CPDP (Commission Particulière du Débat Public) concernant les Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL) a débuté le 4 septembre 2014 pour une durée de 4 mois. FNE Pays de la Loire, avec sa fédération nationale et les associations du mouvement associatif de FNE en Bretagne, s'implique sur ce dossier.

Un débat public sur 2 projets de liaisons ferroviaires ... qui n'ont rien d'urgent

Le projet mis au débat public rassemble 2 projets différents. Ce projet de liaisons nouvelles a été inscrit en seconde priorité, à engager en 2030, par la Commission Mobilité 21. Elle justifie le classement et la demande de révision du projet par « un coût pour la collectivité sans commune mesure avec les gains attendus notamment en termes de temps de parcours ». Cette inscription a été confirmée par le Premier ministre lors de la présentation du plan investir pour la France le 9 juillet 2013. Le Pacte d'avenir pour la Bretagne du 13 décembre 2013 a repositionné ce projet en priorité forte et retenu la tenue du débat public sur le projet en 2014.

Des questions non abordées

FNE Pays de la Loire a demandé en juin 2014 à la CPDP de mettre en place une **mission d'expertise indépendante** pour répondre à des questions non soulevées dans le dossier mis au débat public. FNE Pays de la Loire a été entendu et la Commission Nationale du Débat Public a nommé une mission d'expertise indépendante pour faire de nouvelles études.

Le projet est manifestement inopportun et le débat est biaisé

FNE Pays de la Loire considère que le projet actuellement présenté n'est pas le bon, il apparaît clairement que le projet ne répond en rien aux besoins de la majorité de la population, qu'il n'est absolument pas rentable au point de vue économique et donc qu'il n'est pas opportun.

FNE Pays de la Loire participe pleinement au débat mais ne s'y retrouve plus. Les élus porteurs de ce projet martèlent qu'il se fera, n'admettent pas la remise en cause de leurs objectifs et refusent d'entendre les arguments et les questions d'une grande majorité des participants aux débats.

Malgré des efforts louables de la CPDP, les élus refusent totalement le dialogue sur la commande politique. Le débat est dans l'impasse et produira inévitablement les mêmes effets qu'un Notre Dame des Landes ou un Sivens s'il perdure ainsi. ///

N.7 > La lettre de FNE Pays de la Loire > 4

JURIDIQUE

L'affichage publicitaire dans les Parcs Naturels Régionaux

Répondant à une législation complexe, l'affichage publicitaire est interdit dans les PNR, territoires visant l'excellence et véhiculant des valeurs paysagères fortes. Suite au constat que la dégradation des paysages est toujours d'actualité, FNE Pays de la Loire a mené une étude de 6 mois sur l'affichage publicitaire dans les PNR de la région. Cette étude a permis de réaliser un travail de recherche, de terrain, de rencontrer les acteurs travaillant sur la publicité et a abouti à l'organisation d'une réunion inter-parc sur la publicité.

L'étude montre que malgré une protection réglementaire notre cadre de vie reste menacé par l'affichage publicitaire que ce soit dans les paysages urbains ou ruraux des PNR: les sorties de terrain que nous avons réalisées montrent que la publicité est bel et bien présente

dans les parcs et que de très nombreuses préenseignes participent à l'affaiblissement de leur identité.

Cette étude met également en évidence que l'affichage publicitaire est de fait considéré comme une thématique secondaire pour les parcs. La publicité est souvent abordée par le biais d'autres thématiques comme le tourisme, le paysage ou l'urbanisme. Les chartes disposent rarement de mesures propres à l'affichage publicitaire et les mesures présentes sont globalement minimalistes et non contraignantes pour les signataires de la charte. Le rapport de compatibilité entre les mesures de la charte et le Réglement Local de Publicité (RLP) lorsqu'il existe perd ainsi de son intérêt.

En conséquence de l'intérêt secondaire qui est porté à l'affichage publicitaire, celui-ci ne bénéficie pas des investissements humains et financiers nécessaires pour contrer la présence de publicités et

de pré-enseignes illégales dont souffrent les parcs.

Il est ressorti de la réunion organisée en présence des représentants des différents parcs présents des Pays de la Loire que des solutions existent pour engager des stratégies efficaces contre l'affichage publicitaire comme : la charte signalétique, la micro-signalétique, les réseaux sociaux et, lorsque des illégalités sont constatées, la dépose de panneaux. Ces outils peuvent s'avérer très efficaces, sous réserve toutefois d'être engagés dans le respect d'une méthodologie cadrée et d'objectifs fixés préalablement. La mise en oeuvre désordonnée des mesures précitées, sans suivi suffisant et dans l'oubli des objectifs poursuivis, peut cependant engendrer des coûts importants sans qu'un résultat significatif ne soit constaté.

" Dans les PNR comme sur les autres territoires, des solutions existent pour engager des stratégies efficaces contre l'affichage publicitaire " Un travail de pédagogie apparait par ailleurs nécessaire pour faire prendre conscience aux différents acteurs concernés que la présence de publicités et de pré-enseignes n'est pas un facteur de développement économique.

FNE Pays de la Loire a transmis cette étude aux parcs. Elle les encourage à mutualiser leurs expériences et à travailler en synergie autant que possible. Les parcs devront faire de gros efforts et poursuivre ceux qu'ils ont d'ores et déjà engagés s'ils veulent contribuer à ce que leur territoire réponde aux critères d'exemplarité que la loi leur confère.



Dessin : Gérard BERTHELOT

Prairies naturelles - Ile Ponneau

Comme évoqué dans notre précédent numéro, les prairies naturelles de l'Ile Ponneau (49) ont été retournées au printemps 2014 et semées en maïs, sans évaluation de l'impact d'une telle action sur le site Natura 2000. Le préfet a mis en demeure l'exploitant agricole de remettre en état ces prairies puis, devant l'inaction de ce dernier, a ordonné à ses services la suppression des cultures. FNE Pays de la Loire, la Sauvegarde de l'Anjou et la Sauvegarde de la Loire Angevine se félicitent de cette décision et seront attentives à la remise en état complète du site. Elles suivront également avec attention l'issue de l'enquête judiciaire en cours, relative aux faits de destruction de gratiole officinale, espèce protégée (délit).

Nitrates - Nouvelle condamnation pour la France

La France vient d'être une nouvelle fois condamnée par la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) dans le dossier des nitrates. Le 4/09/2014, la CJUE a estimé qu'«en n'ayant pas adopté des mesures nécessaires aux fins d'assurer la mise en œuvre complète et correcte [de la directive nitrates], la République française a manqué aux obligations qui lui incombent». Sont notamment concernées les règles concernant les périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants, les modalités de leur stockage et l'absence de clarté de plusieurs dispositions. Un argument de plus pour exiger que le programme régional nitrates, qui ne satisfait pas lui non plus aux règle rappelées par la CJUE, soit amélioré conformément à notre recours gracieux.

Remenbrement rural - Le Pays

d'Olonne menacé

Le projet de mise à 2x2 voies de la RD 32 occasionne une opération de remembrement rural au niveau de la ZNIEFF « Dunes, forêt, marais et coteaux du Pays d'Olonne » (85). L'APNO et la LPO 85 ont formé devant le tribunal administratif de Nantes un recours à l'encontre de la décision de la commission départementale d'aménagement foncier de Vendée, qui avait rejeté leur demande visant à ordonner un complément de l'étude d'impact. En effet, aucune espèce protégée n'a été recensée sur le site par les porteurs de projet alors que plusieurs études montrent que le site en abrite un grand nombre. ///

JURIDIQUE

Contrôles environnementaux -

Un protocole pour museler les services de police

Le jour même de la nouvelle condamnation de la France par la CJUE, le préfet de Vendée et le président de la FDSEA 85 signaient un protocole d'accord relatif aux contrôles des exploitations agricoles. Il a pour objet de fixer des «bonnes pratiques» à employer lors des contrôles environnementaux. Sous ce prétexte, il fixe des règles de conduite pour les agents de l'Etat, de l'ONEMA et de l'ONCFS, sous-entendant qu'ils sont responsables insultes et pressions qu'ils régulièrement. Entre autres modalités étonnantes, le protocole prévoit que l'exploitant puisse être accompagné d'autant de personnes qu'il y a d'agents présents. Il vise également à régir les opérations de contrôle judiciaire, placées sous la seule autorité du parquet, alors que celui-ci n'en est même pas signataire! ///



Photo: X. METAY - FNE Pays de la Loire

Aprochim - Suspension de la nouvelle autorisation préfectorale

Régulièrement sommée de respecter ses obligations règlementaires depuis 2011, Aprochim a depuis l'été 2013 abaissé sa production, entrainant une diminution de la pollution aux PCB. En juillet 2014, le préfet de la Mayenne a abaissé ses exigences envers elle tout en l'autorisant à produire à un niveau élevé, sans qu'une démonstration n'ait été faite des améliorations apportées à son process. Parmi ces allégements, la suppression de la surveillance des herbages pendant l'hiver, période sensible. FNE Pays de la Loire, FE53 et Entre Taude et Bellebranche ont formé un recours en référé-suspension contre cette autorisation devant le tribunal administratif de Nantes, qui a suspendu cette décision le 29 septembre 2014. Elles attendent maintenant du préfet qu'il prenne enfin les mesures propres à protéger la population. ///

AGENDA

CONTACTS

- 17 novembre : Journée d'échanges sur le thème de « la tarification incitative » à Nantes organisée par le réseau "déchets" de FNE. Contact : FNE Pays de la Loire
- 28 novembre : Conférence de Francis Zanré intitulée « Pétrole et HNC » (Hydrocarbures non conventionnels) organisée par la SCIRPE à la Salle du Petit Closeau à Coulaines (72) à 19h
- 12 décembre : Soirée « Faune-Maine » à 20h30 à Louverné (53) - Comment devenir acteur de la protection de la nature chez vous, sur votre lieu de travail?
- 28 février 2015 : Assemblée générale de FNE Pays de la Loire à 9h30 - St Géréon (44)
- 11 mars 2015 : Colloque "Mobilité et changement climatique en Pays de la Loire, tous acteurs" - Palais des congrès du Mans - organisation : FNE Pays de la Loire

Sauvegarde de l'Anjou 02 41 34 32 24 www.sauvegarde-anjou.org

Fédération pour l'Environnement en Mayenne 02 43 02 97 56

Sarthe Nature Environnement 02 43 88 59 48 www.sne72.asso.fr

Vendée Nature Environnement 06 32 24 28 03 http://vendee-nature-environnement.info

Coordination régionale LPO 06 45 72 16 02 http://paysdelaloire.lpo.fr

Bretagne-Vivante 02 98 49 07 18 www.bretagne-vivante.org

Virage Energie-Climat Pays de la Loire www.virageenergieclimatpdl.org

Tous nos voeux pour l'année :









La lettre de FNE Pays de la Loire est éditée par France Nature Environnement Pays de la Loire, fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

76ter rue Lionnaise 49100 Angers / www.fne-pays-de-la-loire.fr / contact@fne-pays-de-la-loire.fr Directeur de la publication : Yves LEPAGE

Rédaction, conception et réalisation: J. FAUVEL, B.HOGOMMAT, X. MÉTAY Impression: Atelier du Papier Recyclé / 58 bis Bd de Strasbourg 49000 Angers Illustration couverture: X. MÉTAY

Édité à 100 exemplaires / Vendu à la demande : 2 euros Dépot légal décembre 2014 - ISSN: 2260-6440



Publié avec le soutien de :





